Image not found or type unknown

licenciement pour faute grave

Par **nebucco**, le **06/11/2012** à **15:16**

Bonjour,
Voila cela fait un an que je suis vrp statut salarié en tant que négociateur immobilier.
depuis quelque temps j'ai des difficultés à remplir mes objectifs. Fatigué moralement et physiquement j'ai demandé à voir mon directeur commercial afin d'en discuter avec lui. Il en est ressortis lors de cet entretien qu'il était préférable que je quitte la société le plus vite. La semaine suivante je me suis présenté au siége social dans le but de voir quelle était lors proposition pour me licencier.
La première chose qu'il m'ont proposé c'est un abandon de poste, j'ai refusé. Ils m'ont ensuite dit q'une rupture conventionnelle était une alternative pour au final me dire qu'ils ne pouvaient pas vu l'indemnité qu'ils avaient à payer. Pus de 2h30 d'entretien aprés ils me demandent d'écrire une lettre d'insubordination, me disant que je serai licencié pour faute grave et que j'aurai les assedic. Donc aprés 3h d'entretien je leur ai fait une lettre qui pour eux n'était pas plausible pour un licenciement et donc on m'a dicté ce que je devais écrire. Aprés cela on m'a remis une lettre m'indiquant que j'étais en mis à pied à titre conservatoir, que j'avais un entretien le 8 novembre mais que je ne devais pas venir pour que tout soit réglé le 12 novembre 2012!!!
Je pense mettre fais avoir, ai je une ou plusieurs solutions?
merci d'avance

Par **P.M.**, le **06/11/2012** à **15:28**

Bonjour,
Pour l'instant on ne peut pas savoir ce qui se passera mais je ne comprends pas non plus pourquoi vous avez préféré ce genre de licenciement...
Vous conservez la possibilité de vous faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés